



CONTRAT UNIQUE DE LOCATION DE SITE WEB

Le présent contrat-unique (ci-après le « **Contrat** ») a pour objet la location d'un site web dont le contenu et l'architecture ont été défini selon les besoins du client, en fonction des qualités techniques et de l'utilisation auquel il le destine qui sera, le cas échéant, financée par le biais d'un leasing.

Le Contrat comprend deux parties : les Conditions Particulières d'une part et les Conditions Générales de location de site web d'autre part lesquelles constituent un tout indivisible malgré cette présentation. En cas de contradiction entre les Conditions Particulières et les Conditions Générales, les premières seront considérées comme modifiant les dernières sur les points objets de la contradiction expresse ou tacite. Dans le cas où il serait éventuellement annexé à ces conditions d'autres documents dont la liste figurera dans les Conditions Particulières, ces documents constitueront alors pareillement un tout indivisible avec les Conditions Particulières et les Conditions Générales de location.

Contrat n° : [REDACTED]

Locataire (également dénommé Client)

Dénomination sociale : DECOR' BALLON

Forme juridique + capital social :

Entrepreneur individuel

Siège social : 7 RUE THERON DE MONTAUGE 31200 TOULOUSE

Immatriculée au RCS de [REDACTED] sous le n° 391001286

Représentée par M. Fernando [REDACTED] en qualité de

gérante

dûment habilité à l'effet des présentes.

Adresse de facturation

7 RUE THERON DE MONTAUGE

31200 TOULOUSE

Loueur (également dénommé Fournisseur)

Société **HORIZON**,

SAS au capital de 1000€

116 Route de Toulouse – 31100 TOULOUSE

Immatriculée au RCS de Toulouse, SIREN : 788 502 466

Représentée par M. Cédric Gil en qualité de Gérant

dûment habilité à l'effet des présentes.

Adresse de livraison (si différente de l'adresse de facturation)

7 RUE THERON DE MONTAUGE

31200 TOULOUSE

Cessionnaire

Dénomination sociale :

Forme juridique + capital social :

Siège social :

Immatriculée au RCS de [REDACTED] sous le n° [REDACTED]

Représentée par M. [REDACTED] en qualité de [REDACTED] dûment habilité à l'effet des présentes.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

CONDITIONS PARTICULIÈRES

1. Désignation de la prestation objet du Contrat

DESCRIPTION	QUANTITÉ
site internet	1
gestion du nom de domaine	1
référencement	1
maintenance	1

2. Durée du Contrat

Le présent Contrat est conclu pour une durée irrévocable de 4 ans et prendra effet conformément aux stipulations mentionnées dans les Conditions Générales ci-annexées.

3. Date de livraison

Date de livraison du site Web prévu : [REDACTED]

4. Prix de la prestation

Prix : 255 HT€ 51.00 TVA 306.00 TTC€

5. Modalités de règlement

Comptant Loyers versés au Fournisseur

Durée de la location : 48

Nombre de loyers : 48

Montant des loyers : Loyer HT : 255 Loyer TTC : 306.00

Périodicité des loyers : Mensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

Terme des loyers : Echus A échoir

Mode de règlement : Mandat SEPA Virement Autre (préciser)

6. Liste des documents annexés au Contrat



7. Application des dispositions relatives aux contrats conclus hors établissement

Le présent Contrat est un contrat conclu hors établissement au sens de l'article L.221-1 du Code de la consommation :

Oui Non

Dans l'affirmative, le Locataire est informé de ce qu'il bénéficie des dispositions des articles L.221-1 et suivants du Code de la consommation.

8. Prise de rendez-vous

Le Fournisseur et le Client s'engagent, dans les quinze (15) jours calendaires suivant la signature du Contrat, à fixer un rendez-vous téléphonique à l'effet d'arrêter, d'un commun accord, le cahier des charges nécessaires à la réalisation de la / des prestations(s). En cas d'impossibilité d'effectuer le rendez-vous téléphonique dans le délai susmentionné de quinze (15) jours calendaires du fait du Client et sauf accord contraire unanime du Fournisseur et du Client, le Fournisseur sera en droit d'amorcer la réalisation de la / des prestation(s) objet du Contrat sur la base des éléments déjà communiqués par le Client ; ce que ce dernier reconnaît et accepte expressément.

9. Autres

A TOULOUSE

Le 14 juin 2023

Le Locataire reconnaît expressément avoir pris connaissance, reçu et accepte les Conditions Particulières ci-dessus et les Conditions Générales ci-annexées. Il atteste que le Contrat est souscrit pour les besoins de son activité professionnelle. Le signataire atteste être habilité à l'effet d'engager le Locataire au titre du présent Contrat, sachant qu'à défaut le signataire sera personnellement tenu des obligations afférentes.

Le Locataire

NOM ET QUALITÉ DU SIGNATAIRE

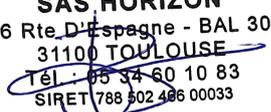
Fernando
gérante



Le Loueur

Cédric Gil, gérant

SAS HORIZON
116 Rte. D'Espagne - BAL 302
31100 TOULOUSE
TÉL : 05 34 60 10 83
SIRET 788 502 486 00033





FICHE D'INFORMATION PRECONTRACTUELLE

Par sa signature, le client reconnaît avoir pris connaissance de la présente fiche d'information précontractuelle qui ne constitue pas un contrat et avoir bénéficié du délai nécessaire à sa compréhension. La signature de la présente fiche par le client ne l'oblige pas à passer commande.

1. Identification du professionnel

Société HORIZON,

SAS au capital de 1.000 €,

Dont le siège social est sis 116 Route de Toulouse – 31100 TOULOUSE,

Immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le n° 788 502 466,

N° de téléphone : 05-34-60-10-83,

Courrier électronique : contact@horizon-website.fr

Numéro individuel d'identification de TVA Intracommunautaire : FR32 788 502 466

2. Activité du professionnel

Fonctionnalités et interopérabilité du contenu numérique : pas de restriction particulière

Coût de l'utilisation de la technique de communication à distance si ce coût est calculé sur une base autre que le tarif de base : NEANT

~~coût calculé sur le tarif de base~~

3. Services

3.1 Caractéristiques essentielles

- Mise à disposition, dans le cadre d'un contrat de licence d'utilisation, d'un site internet en rapport avec l'activité professionnelle du client et dont le contenu est défini selon les besoins et les attentes du client.

- A titre accessoire, prestations notamment d'hébergement, de maintenance, de référencement, etc... dudit site internet.

3.2 Prix

Prix des services : 255€ HT x 48

ou *Mode de calcul du prix s'il ne peut être calculé à l'avance*

Frais supplémentaires de livraison ou d'affranchissement et tous autres frais éventuels : NEANT

3.3 Modalités de paiement proposées au client

- Leaseur
 Mandat SEPA
 Chèque
 Virement

3.4 Livraisons (exécution des prestations de services)

Modalités de livraison : par e-mail

Délai de livraison : en fonction de la validation maquette

Adresse de livraison : 7 RUE THERON DE MONTAUGE 31200 TOULOUSE

4. Garanties

Le client ayant la qualité de consommateur bénéficie : de **la garantie légale de conformité visée aux articles L.217-4 à L.217-13 du Code de la consommation** :

En cas de défaut de conformité, le client aura la possibilité de choisir entre la réparation et le remplacement du bien. Toutefois, le professionnel pourra ne pas procéder selon le choix du client si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par le client (*art. L.217-9 C. cons.*)

Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, l'acheteur peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou garder le bien et se faire rendre une partie du prix. La même faculté lui est ouverte:

1° Si la solution demandée, proposée ou convenue en application de l'article L.217-9 ne peut être mise en œuvre dans le délai d'un mois suivant la réclamation de l'acheteur ;

2° Ou si cette solution ne peut l'être sans inconvénient majeur pour celui-ci compte tenu de la nature du bien et de l'usage qu'il recherche.

La résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est mineur (*art. L.217-10 C. cons.*).

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien (*art. L.217-12 C. cons.*).

En outre, le client, professionnel ou consommateur, bénéficie de **la garantie légale des défauts de la chose vendue (vices cachés) visée aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code civil** :



L'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix (art. 1644 C. civ.)

Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente (art. 1646 C. civ.). Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur (art. 1645 C. civ.).

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice (art. 1648 C. civ.).

5. Durée du contrat

Prise d'effet : Date de signature du contrat par la dernière des parties sous condition suspensive de la signature du procès-verbal de conformité.

Durée : Durée irrévocable de 4 ans puis poursuite par tacite reconduction par périodes successives de deux (2) ans.

Modalités de résiliation : Par lettre recommandée avec accusé de réception trois (3) mois avant la date d'échéance du contrat.

6. Traitement des réclamations

Informations sur les modalités prévues pour le traitement des réclamations : réclamations à transmettre, dans un délai de 7 jours, par courriel à l'adresse suivante : contact@horizon-website.fr.

Informations sur le recours à des moyens extrajudiciaires de règlement des litiges prévues spécialement pour les prestations de services : **Néant**

7. Conditions, délai et exercice du droit de rétractation

7.1 Conditions, délai et exercice du droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat.

Le droit de rétractation s'exerce sans motif et doit être notifié avant l'expiration du délai, par le client au professionnel en mentionnant :

- le nom, l'adresse du client ;
- lorsqu'ils sont disponibles, le numéro de téléphone et l'adresse mail ;
- la décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté à envoyer par recommandé. Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation ci-après annexé mais ce n'est pas obligatoire.

7.2 Effets de rétractation

En cas de rétractation, le professionnel remboursera tous les paiements reçus du client y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que le client a choisi un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par le professionnel) sans retard excessif et en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où le professionnel est informé de la décision de rétractation du client. Le client sera remboursé selon le même mode de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale sauf décision contraire du client. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera aucun frais pour le client.

En outre, le client devra restituer, à ses frais, le Site Web pour le cas où il aurait été installé ainsi que sa documentation. Cette restitution consistera notamment dans la désinstallation des fichiers sources du Site Web de tous les matériels sur lesquels ils étaient ainsi que dans la destruction de l'ensemble des copies de sauvegarde et documentation reproduites.

7.3 Modèle de formulaire de rétractation

Demande de rétractation d'une vente hors établissement à envoyer en recommandé

Article L.221-18 et suivants du Code de la consommation

Société HORIZON
116 Route d'Espagne
31100 TOULOUSE

A _____, le _____

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur les prestations de services ci-dessous :

Commandées le _____ reçues le _____

Nom du client _____

Adresse du client _____

Date et signature _____

Identité du client : **Fernando**

Date : **14 juin 2023**

Signature du client :





CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE SITE WEB.

Article Préliminaire - Objet des Conditions Générales

Toute commande passée auprès du Loueur implique l'acceptation pleine et entière du Locataire aux présentes conditions générales de location de site web (ci-après les « **Conditions Générales** »). En conséquence, la passation d'une commande par un Locataire emporte l'adhésion sans réserve de ce dernier aux présentes Conditions Générales.

Tout autre document que les présentes Conditions Générales et notamment, catalogues, prospectus, publicités, mailings etc... n'a qu'une valeur informative, indicative, non contractuelle. Le fait que le Loueur, ou en cas de cession, le Cessionnaire, ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Il est ici rappelé qu'outre les présentes Conditions Générales, le Contrat comprend les Conditions Particulières qui prévaudront sur les présentes Conditions Générales en tant que conditions particulières ainsi qu'en cas d'éventuelles contradictions.

Article 1 - Objet des Conditions Générales - Choix du Site Web et de son contenu

1.1 - Les présentes Conditions Générales ont pour objet d'organiser les modalités et conditions liées à la concession par le Loueur au Locataire, moyennant le versement de loyers, d'une licence d'utilisation d'un site web dont le contenu et l'architecture auront été librement définis par le Locataire en fonction de ses besoins, des qualités techniques requises et de l'utilisation auquel il le destine (ci-après le « **Site Web** »).

Le Locataire déclare être parfaitement informé des modalités d'utilisation du Site Web et de son contexte technique d'exploitation. Le Locataire s'est assuré de la compatibilité du Site Web avec son système d'information.

1.2 - Le Locataire a librement choisi le contenu du Site Web et en est à ce titre seul responsable. Le Locataire garantit au Loueur être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaire à l'utilisation du contenu du Site Web en son sein.

Article 2 - Livraison et installation du Site Web

2.1 - Avant de procéder à la livraison du Site Web qui consistera dans la mise en ligne définitive dudit Site qui sera accessible à partir d'un nom de domaine appartenant au Locataire, le Loueur rendra le Site Web accessible en ligne auprès uniquement du Locataire et en informera ce dernier par tous moyens écrits. Le Locataire disposera, sauf stipulation contraire, d'un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de son information pour faire part au Loueur de ses observations écrites sur le projet de Site Web. Faute d'avoir fait part de ses observations écrites dans le délai susmentionné, le Loueur pourra procéder à la livraison du Site Web tel quel.

L'obligation de délivrance du Site Web est exécutée par le Fournisseur, sous le contrôle du Locataire. En cas de défaillance du Fournisseur dans la délivrance du Site Web, le Locataire dégage le Cessionnaire de toute responsabilité. Lors de la livraison du Site Web, le Locataire signera le procès-verbal de livraison et de conformité. La signature de ce procès-verbal par le Locataire vaut reconnaissance par ce dernier de la conformité du Site Web au cahier des charges et à ses besoins. Toute rétention abusive de signature, alors que le Site Web délivré est conforme au choix du Locataire, engage la responsabilité du Locataire à l'égard du Cessionnaire. La signature par le Locataire du procès-verbal de livraison et de conformité du Site Web est le fait déclencheur de l'exigibilité des loyers. Si aucune date de signature ne figure au Contrat, la date de signature est la date de livraison.

2.2 - La mise en ligne du Site Web est faite aux frais et risques du Locataire et sous sa responsabilité.

La non mise en ligne du Site Web ne pourra être invoquée par le Locataire à l'encontre du Loueur et le cas échéant du Cessionnaire pour s'opposer à l'exécution du présent Contrat.

Article 3 - Droits sur le Site Web

3.1 - Le Locataire est l'éditeur du Site Web et à ce titre en assume toutes les responsabilités éditoriales et en terme de contenu et de respect des droits des tiers. Toute publication sur le Site Web est faite sous sa seule et entière responsabilité. Le Locataire sera identifié comme éditeur du Site sur l'une de ses pages dans les conditions définies lors de la commande du Site Web au Fournisseur.

3.2 - Le Loueur ou, en cas de cession, le Cessionnaire est titulaire des droits de propriété intellectuelle nécessaire à la conclusion du présent Contrat sur l'architecture technique et visuelle du Site Web. A ce titre le Locataire pourra durant la vie du Contrat faire évoluer ou adjoindre au Site Web, sous son entière responsabilité des éléments de son choix. Ces éléments, sauf à pouvoir être supprimés sans conséquence feront partie intégrante du Site Web et deviendront la propriété du Loueur.

3.3 - Le Loueur ou, en cas de cession, le Cessionnaire concède, pendant toute la durée de la location, au Locataire une licence d'utilisation sur les éléments constitutifs du Site Web qu'il lui fournit dont notamment l'architecture technique et visuelle du Site Web. Cette licence est attachée à la personne du Locataire et est donc incessible, non transférable, et consiste dans le droit d'utiliser ces éléments par affichage, chargement, exécution, transmission et stockage.

3.4 - Le Locataire s'engage à ne procéder à aucune reproduction desdits éléments du Site Web concédés par le Loueur. Le Locataire reconnaît expressément que le présent Contrat ne lui transfère aucun droit de propriété sur ces éléments du Site Web. Le Locataire ne procédera à aucune modification ou altération des mentions de propriété et de copyright apposées sur le Site Web et s'interdit de porter atteinte de manière directe ou indirecte ou de contester les droits de propriété intellectuelle du Loueur.

Article 4 - Nom de domaine

Le Locataire choisira un nom de domaine ne portant atteinte à aucun droit de quelque nature que ce soit d'un tiers et conforme à l'ordre public. Ce choix est fait sous sa seule responsabilité.

Article 5 - Hébergement et référencement

5.1 - Les prestations d'hébergement et/ou de référencement du Site Web pourront faire l'objet d'un contrat distinct signé entre le Loueur et le Locataire.

5.2 - Les sommes dues au titre de l'hébergement, pourront être encaissées par le Cessionnaire, en vertu du mandat SEPA joint en annexe. En tout état de cause, le présent Contrat et le contrat conclu entre le Locataire et l'Hébergeur sont divisibles et indépendants juridiquement. Aucune clause ou conséquence de l'exécution du contrat conclu entre le Locataire et l'Hébergeur et portant sur les prestations d'hébergement et/ou de référencement ne pourra être opposée au Cessionnaire pour quelque raison que ce soit.

5.3 - Le Locataire garantit au Loueur qu'il ne fait pas de l'identité de l'hébergeur une condition du présent Contrat, aussi le Loueur pourra substituer à l'hébergeur défaillant par un nouvel hébergeur sans que cela constitue pour le Loueur une obligation de garantie de l'hébergement et sans autre accord préalable du Locataire que le présent Contrat.



Article 6 - Formalité de déclaration

Le Locataire garantit le Loueur, ou en cas de cession, le Cessionnaire qu'il effectuera toute déclaration ou formalité d'enregistrement préalable notamment auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et qui seraient nécessaires dans le cadre de l'utilisation du Site Web.

Article 7 - Protection du Site Web

7.1 - Toute saisie ou réquisition, ou sa tentative, du Site Web doit être immédiatement dénoncée au Loueur. Elles doivent donner lieu dans les plus brefs délais, selon le cas, à toute action amiable ou judiciaire engagée par le Locataire à ses frais entiers et exclusifs, à l'effet de préserver les droits et intérêts du Loueur.

7.2 - Les saisies ou revendications susvisées, ou leurs tentatives, n'autorisent pas le Locataire à différer le paiement des loyers, à en réduire le montant ou à solliciter en justice leur réduction.

7.3 - Le Locataire s'engage à procéder à ses frais à toutes les formalités de publicité obligatoire du présent Contrat afin de le rendre opposable aux tiers.

7.4 - La cession ou le transfert de la licence d'utilisation du Site Web définie au présent Contrat et/ou son affectation en garantie par le Locataire sont interdites conformément notamment à l'article 3.3 des présentes.

Article 8 - Durée

8.1- Durée du Contrat

Le Contrat prend effet à compter de sa signature par la dernière des parties, sous réserve de l'exercice éventuel du droit de rétractation pour les entreprises visées par l'article L. 221-3 du code de la consommation.

Le Contrat est conclu sous condition suspensive de la signature du procès-verbal de livraison et de conformité dans les conditions définies à l'article 2.2. A l'expiration de la durée irrévocable de base, définie aux Conditions Particulières, faute pour l'une ou l'autre des parties de notifier, par lettre recommandée avec accusé de réception et avec préavis de trois mois avant la date d'échéance du Contrat, sa décision de ne pas renouveler le Contrat, le Contrat est de plein droit poursuivi par périodes de deux ans successives.

8.2 - Durée de la location

La durée de location prend effet à la date de signature du procès-verbal de livraison et de conformité susmentionné et ce pour une durée déterminée conformément à l'article 8.1 des présentes.

Article 9 - Loyers et modalités de paiement

9.1 - Le montant des loyers est fixé dans les Conditions Particulières du présent Contrat. Les loyers sont portables et non quérables.

9.2 - La signature du procès-verbal de livraison et de conformité du Site Web vaut début de paiement des loyers dus dans le cadre de l'utilisation du Site Web.

9.3 - Pour le paiement des loyers et autres frais accessoires, le Locataire signera un mandat de prélèvement SEPA joint au présent Contrat sauf stipulations contraires dans les Conditions Particulières. En signant ce mandat, le Locataire autorise d'une part le Loueur, ou, en cas de cession, le Cessionnaire, à émettre des prélèvements payables par le débit de son compte et d'autre part autorise le loueur à l'informer par tout moyen à sa convenance, 5 jours avant la date du 1er prélèvement. Dans le cadre de cette information valant pré-notification, la Référence Unique du Mandat (RUM) sera communiquée au Locataire. Les échéances échues ou à échoir prélevées sont acquises par le Loueur, ou en cas de cession, par le Cessionnaire. Le Locataire s'interdit de dénoncer, sans juste motif, cette autorisation donnée à sa banque pour quelque cause que ce soit jusqu'à l'expiration de la location. Le Locataire reconnaît que toute demande de remboursement ou de révocation du mandat n'aura pas pour effet de remettre en cause la validité du présent Contrat.

9.4 - Les échéances sont perçues mensuellement à terme à échoir, sauf mention contraire des Conditions Particulières. Un premier loyer intercalaire sera dû par le Locataire couvrant la période de location entre sa date de prise d'effet et la date du premier loyer périodique dû, sauf disposition spécifique contraire. Le loyer intercalaire couvre, prorata temporis, la période (« période intercalaire ») entre la date de prise d'effet, à savoir la date du procès-verbal de livraison et conformité, et le jour de paiement du premier loyer périodique. Le premier loyer périodique, en terme à échoir, est fixé en fonction de la date de procès-verbal (1) pour les prélèvements mensuels selon les modalités suivantes : signature du procès-verbal du 01 au 10 du mois (M), prélèvement le 30 de M, du 11 au 20 : le 10 de M+1, du 21 au 31 : le 20 de M+1, (2) pour les prélèvements trimestriels dans les modalités suivantes : le 30 du mois précédent le prochain trimestre civil suivant la date de signature du procès-verbal. Le premier loyer périodique, en terme échu, est fixé dans les mêmes conditions mais avec un décalage d'une période. A défaut de période intercalaire, le premier loyer périodique est exigible à la date de prise d'effet de la location. Tous droits et taxes liés soit à la propriété, soit à l'utilisation du matériel sont de convention expresse, mis à la charge exclusive de l'utilisateur. Toute période de location commencée est intégralement due. Les écritures du Loueur ou en cas de cession du Cessionnaire feront foi entre les parties qui acceptent comme moyen de preuve ses supports informatisés.

9.5 - Toutes les sommes qui seront dues au Loueur, ou en cas de cession, au Cessionnaire seront majorées de la TVA au taux en vigueur au jour de son exigibilité. En cas de modification de la législation fiscale en vigueur, les loyers supporteront les changements intervenus. Tous droits, impôts et taxes liés soit au droit de licence, soit à l'utilisation du Site Web sont de convention expresse, mis à la charge exclusive du Locataire.

9.6 - Chaque loyer impayé portera un intérêt de retard calculé au taux d'intérêt légal applicable en France, majoré de cinq points plus taxes. Chaque loyer impayé entraînera application d'une indemnité forfaitaire d'un montant minimum de 16 euros et d'un montant maximum de 10 % du montant de l'impayé. Le non-paiement d'un loyer pourra entraîner la résiliation du Contrat tel que prévu à l'article 17. Le Loueur bénéficie du droit, le cas échéant, de se faire rembourser, en tout état de cause et sans justificatif, outre les frais répétables, les frais divers engagés pour tout rappel d'échéance.

9.7 - Toute demande de changement de domiciliation doit parvenir au Loueur, ou en cas de cession, au Cessionnaire 30 jours au moins avant l'échéance dont la domiciliation est à modifier. A défaut, les éventuels frais de retour resteront à la charge du Locataire ainsi que tous frais occasionnés par cette modification.

9.8 - Le Locataire ne saurait invoquer une impossibilité totale ou partielle d'utilisation, une non utilisation ou une détérioration des fonctionnalités ou de l'utilisation du Site Web pour s'opposer au paiement des loyers.

Article 10 - Prestations - Maintenance

10.1 - Dans le cas où le Locataire aurait souscrit auprès du Fournisseur un contrat de prestations annexes à la location ou de maintenance (notamment hébergement ou référencement), et conformément à l'article 5 des présentes, le Cessionnaire pourra être chargé de l'encaissement des sommes dues au titre du contrat de prestations annexes ou de maintenance. Cet encaissement s'effectuera en vertu du mandat de prélèvement SEPA joint en annexe. Sauf mentions contraires, ce montant représente dix pour cent du prélèvement. Ce montant est susceptible de variations prévues par le contrat de prestations annexes ou de maintenance, passé entre le Locataire et le Fournisseur. En tout état de cause, le présent Contrat et le contrat conclu entre le Locataire et le Fournisseur portant sur les prestations annexes ou de maintenance sont divisibles et indépendants juridiquement. De manière générale, tout autre contrat signé par le Locataire sera indépendant juridiquement du présent Contrat.

10.2 - Le Locataire garantit au Loueur qu'il ne fait pas de l'identité du prestataire une condition du présent Contrat, aussi le Loueur pourra substituer le prestataire défaillant par un nouveau prestataire sans que cela constitue pour le Loueur une obligation de garantie des prestations et sans autre accord préalable du Locataire que le présent Contrat.



Article 11 - Services annexes

Toute prestation annexe fera l'objet d'une facturation du Loueur, ou en cas de cession, du Cessionnaire au Locataire, au tarif en vigueur au moment de sa réalisation aux conditions suivantes HT et sans que cette énumération soit exhaustive : changement d'adresse 25 €, changement de domiciliation bancaire 35 €, modification de la date ou de la période des échéances 45 €, envoi de courriers spécifiques, recherches diverses 25 €, duplicata de document contractuel 25 €, frais de recherche sur PND (Pli Non Distribué) 50 €, frais de gestion des sinistres sur assurances hors Contrat 176 €, calcul de décompte pour résiliation anticipée de Contrat 60 €, confirmation de résiliation en fin de contrat 11 €, transfert de titulaire de Contrat 200 €, frais d'encaissement de chèque ou d'effet sur impayés uniquement 25 €, frais de passage en règlement par chèque, effet ou virement 200 €, gestion des échéances impayées 50 €, frais de relance liés à une représentation bancaire 25 €, frais de relance pour une échéance impayée 25 €, frais de relance pour deux échéances impayées 25 €. La tarification applicable, disponible au sein siège des agences du Cessionnaire et sera communiquée sur simple demande au Locataire. L'utilisation des prestations vaut acceptation de leur tarification. Les tarifications pourront faire l'objet d'un prélèvement séparé ou joint à l'échéance suivant l'opération. Les tarifs sont susceptibles d'évoluer chaque année conformément aux Conditions Générales du Loueur, ou en cas de cession, du Cessionnaire applicables à tout locataire.

Article 12 - Facturation électronique

Il est donné au Locataire la possibilité d'accepter la facturation électronique. Si le Locataire l'a accepté, au moment où ce mode de facturation sera mis en place, le Loueur lui fournira les factures qu'il émettra, et le cas échéant également celles émises pour le compte d'un prestataire ou fournisseur, en format électronique dans son espace client sur un site Internet, en remplacement du support papier envoyé par courrier postal. Dans ce cas, la facture électronique sera le document légal justificatif de l'appel en paiement émis par le Loueur. Mise à disposition sous format PDF ou tout autre format équivalent, la facture électronique aura la même présentation, le même contenu et la même valeur que la facture papier. Un courrier électronique informera le Locataire de la mise à disposition de sa facture sous format PDF. Les factures sont mises à disposition, hébergées et archivées par le Loueur sous format électronique pendant vingt-quatre (24) mois à dater de la date de la facture ou tout autre délai impératif compte tenu des évolutions réglementaires. Si le Locataire souhaite conserver plus longtemps le fichier électronique de ses factures, il lui appartiendra de procéder lui-même à son propre archivage. Si le Locataire a accepté la facturation en format électronique, il doit et déclare avoir accès à Internet et disposer d'une adresse électronique valide. Il appartiendra au Locataire de signaler au loueur toute modification de ses coordonnées de messagerie électronique afin de pouvoir continuer à recevoir par courrier électronique la notification de la mise à disposition de sa facture électronique. Si le Locataire ne procède pas à cette modification de coordonnées, la facture continuera de lui être envoyée dans son espace Locataire. Il ne pourra cependant plus recevoir de courrier électronique l'en avertissant. Les modalités de gestion de la facturation électronique pourront faire l'objet d'évolutions au cours de l'exécution du Contrat dont le Locataire sera préalablement informé par tout support adapté au choix du loueur.

Article 13- Responsabilité

13.1 - Le choix des éléments constitutifs du Site Web a été fait sous l'unique et entière responsabilité du Locataire. La responsabilité du Cessionnaire ne pourra en aucun cas être recherchée par le Locataire à quelque titre que ce soit au regard des fonctionnalités, de la qualité, de l'adéquation avec les besoins du Locataire, de l'utilisation, de l'hébergement et la maintenabilité du Site Web.

13.2 - Le Cessionnaire ne pourra donc être tenu pour responsable des pannes ou anomalies de fonctionnement du Site Web, quelle que puisse être la durée de la panne ou de l'immobilisation avant la remise en marche normale du Site Web.

13.3 - Le Loueur rappelle au Locataire que toute information qui sera sur le Site Web pourra être téléchargée par un tiers dans le monde entier. Aussi, il est dans l'intérêt du Locataire que les données insérées dans le Site Web ne puissent pas nuire à ses intérêts.

13.4 - Le Locataire utilise le Site Web sous sa seule direction et son seul contrôle.

Le Locataire ne pourra tenir le Loueur pour responsable des conséquences directes ou indirectes liées à l'utilisation du Site Web, y compris en cas de perte de données ou d'informations.

Article 14 - Garantie du Locataire

14.1 - Le Locataire a choisi les éléments constitutifs du Site Web et garantit le Loueur de toute responsabilité si ceux-ci n'étaient pas conformes à la réglementation en vigueur ou en contradiction avec les droits d'un tiers. Le Locataire garantit le Loueur, ou en cas de cession, le Cessionnaire contre toutes actions en contrefaçon de tiers, mais aussi contre toutes autres actions qui pourraient lui être intentées, à quelque titre que ce soit du fait des éléments constitutifs du Site Web.

14.2 - Si le Loueur, ou en cas de cession, le Cessionnaire venait à être informé que le Site Web du Locataire contenait des données portant atteintes à des droits de tiers ou illicites, le Loueur pourra, à titre de précaution, prendre toute mesure visant à stopper l'atteinte aux droits des tiers et ce compris par la suspension de la mise en ligne ou de l'exploitation du Site Web. Ladite suspension ou arrêt ne pourra être argués par le Locataire pour suspendre le paiement des loyers.

Article 15 - Recours

Le Locataire renonce à exercer tout recours du fait du Site Web à l'encontre du Cessionnaire qui n'encourt aucune responsabilité à ce titre notamment en cas de défaillance ou de vice caché. En contrepartie, le Locataire est subrogé par le Cessionnaire pour exercer en ses lieu et place tous droits et actions en garantie légale et conventionnelle et agir à l'encontre du Fournisseur/Loueur et/ou du constructeur, notamment en cas de défaillance ou de vice caché de du Site Web. Le Locataire doit informer préalablement le Cessionnaire de son action et lui communiquer toutes pièces de procédure lui permettant au besoin d'intervenir dans l'instance ou d'en suivre l'évolution afin de préserver ses droits.

Si l'action du Locataire aboutit à la résolution ou l'annulation de la vente, celle-ci aura pour conséquence de rendre caduc le Contrat. Le Locataire qui a choisi librement son Fournisseur garantit le Cessionnaire des sommes dues par le Fournisseur au titre de la restitution du prix d'acquisition du Site Web, sous déduction des loyers perçus. Le Locataire s'engage à lui restituer le Site Web. Jusqu'au jour de la résiliation, le Locataire reste tenu de respecter ses obligations au titre du Contrat et en particulier le règlement à échéance des loyers.

Article 16 - Assurance

16.1 - Le Locataire est seul responsable de tout dommage causé directement ou indirectement par le Site Web.

16.2 - Dans le cas où le Locataire souscrirait à ses frais une assurance couvrant le Site Web, l'assurance souscrite devra comporter de manière expresse une délégation du bénéfice de toute indemnité versée par l'assureur au Locataire au profit du Loueur, ou en cas de cession, le Cessionnaire.

Article 17- Information du Loueur, ou en cas de cession, du Cessionnaire

Chaque modification d'identité, de lieu d'exploitation ou de siège social ou d'adresse du Locataire, devra faire l'objet d'une communication au Loueur ou, en cas de cession, au Cessionnaire dans un délai de 10 jours suivants la modification.



Article 18 - Résiliation

18.1 - Le présent Contrat peut être résilié de plein droit par le Loueur ou, en cas de cession, par le Cessionnaire, sans aucune formalité judiciaire, huit jours après une mise en demeure restée infructueuse, dans les cas suivants :

- non-paiement à échéance d'un seul terme de loyer
- non-exécution d'une seule des conditions de la location
- inexactitude des déclarations du Locataire figurant sur la demande de location ou des pièces comptables jointes.
- non réalisation de ses obligations de déclaration par le Locataire.

18.2 - Le présent Contrat peut être résilié de plein droit par le Loueur, ou en cas de cession, le Cessionnaire sans mise en demeure dans les cas suivants :

- incident de paiement déclaré ou de détérioration de la cotation auprès de la Banque de France,
- en cas de perte de plus de la moitié du capital social
- en cas de cessation d'activité partielle ou totale du Locataire
- en cas de fusion, scission de l'entreprise ou modification de la personne des associés ou des dirigeants de fait ou non,
- en cas de diminution des garanties et sûretés,
- si le locataire fait l'objet de poursuites de la part de ses créanciers,
- si le Site Web, ou des éléments du Site Web violent les droits de tiers ou est contraire à l'ordre public,
- impossibilité de restitution le Site Web conformément à l'article 19.3 du Contrat.

18.3 - Suite à une résiliation, le locataire devra restituer le Site Web comme indiqué à l'article 18.

Outre cette restitution, le Locataire devra verser au Loueur ou, en cas de cession, au Cessionnaire :

- une somme égale au montant des loyers impayés au jour de la résiliation majorée d'une clause pénale de 10 % et des intérêts de retard.
- une somme égale à la totalité des loyers restant à courir jusqu'à la fin du Contrat majorée d'une clause pénale de 10 % sans préjudice de tous dommages-intérêts que le Locataire pourrait devoir au Loueur du fait de la résiliation.

18.4 - En cas de résiliation du présent contrat suite à une résolution du contrat entre le cessionnaire et le loueur, le locataire devra verser au cessionnaire une indemnité égale au montant des sommes versées au loueur pour la concession de droit objet du présent contrat, sans déduction des loyers échus et payés jusqu'au prononcé judiciaire de la résiliation.

18.5 - La cessation du contrat d'hébergement ne saurait entraîner la résiliation du présent Contrat.

Article 19 - Restitution du Site Web

19.1 - A l'expiration du Contrat pour quelques causes que ce soit, le Locataire doit restituer immédiatement et à ses frais en tout lieu indiqué par le Loueur le Site Web, ainsi que sa documentation. Cette restitution consistera notamment dans la désinstallation des fichiers sources du Site Web de tous les matériels sur lesquels ils étaient, ainsi qu'à détruire l'ensemble des copies de sauvegarde et documentations reproduites. Le Loueur pourra s'assurer de cette désinstallation par un contrôle dans les locaux du Locataire par un de ses employés, un expert ou un huissier. Le Cessionnaire pourra se faire assister pour ce contrôle, du Loueur.

19.2 - En cas de retard dans la restitution ou la désinstallation du Site Web, le Locataire sera redevable d'une indemnité mensuelle de privation de jouissance égale au dernier loyer facturé.

19.3 - En cas d'impossibilité de restitution, notamment suite à une destruction du Site et/ou de ses accessoires, le Contrat est résilié de plein droit et le Locataire est déchargé de son obligation de restitution. Le Locataire devra verser au Loueur, ou en cas de cession, le Cessionnaire une indemnité au titre de la non restitution égale à 8 mois de loyers.

Article 20- Cession du Contrat

Le présent Contrat ne peut pas faire l'objet d'une cession par le Locataire.

A l'inverse, Le Locataire reconnaît au Loueur le droit de transférer la propriété des équipements et de céder les droits résultant du présent Contrat au profit d'un Cessionnaire et il accepte dès aujourd'hui ce transfert sous la seule condition suspensive de l'accord du Cessionnaire. Le Locataire ne fait pas de la personne du Cessionnaire une condition de son accord. Le Locataire sera informé de la cession par tout moyen et notamment par le libellé de la facture unique de loyers ou de l'avis de prélèvement qui sera émis. A compter de l'acceptation par le Cessionnaire, le terme "loueur" des présentes désignera le Cessionnaire.

La cession emportera transmission au profit du Cessionnaire de l'intégralité des droits reconnus au Loueur, et nécessaires à la conclusion du Contrat.

Il est précisé que le Cessionnaire n'a aucune connaissance dans le domaine de la prestation de service proposé par le Loueur et qu'il n'intervient qu'en qualité de société de financement. En conséquence, le Locataire renonce à tout recours contre le Cessionnaire quelle qu'en soit la nature pour quelque motif que ce soit.

Les sociétés susceptibles de devenir cessionnaires du présent Contrat sont, notamment, et sans que cette énumération soit limitative, les suivantes :

LOCAM, S.A.S. au capital de 11 520 000 € - immatriculée au RCS ST ETIENNE 310 880 315 - Siège Social: 29, Rue Léon Blum - 42 048 SAINT-ETIENNE CEDEX 1

LEASECOM, SAS au capital de 14.433.000 € immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 331 554 071 dont le siège social est sis 19 Rue Leblanc 75015 PARIS.

Article 21 - Attribution de compétence - Droit applicable :

De convention expresse, tout litige relatif au présent Contrat sera de la compétence des tribunaux du siège social du Loueur ou du Cessionnaire. Tous frais, vacations et honoraires exposés par le Loueur à cette occasion seront à la charge du Locataire, qui devra, en outre régler au Loueur, en réparation du préjudice spécial du fait du recours à la justice, une somme forfaitaire égale à 10 % de la totalité des loyers à échoir et 10 % des sommes impayées. Le présent Contrat est soumis à la législation française.

Article 22 – Nullité d'une clause

Les parties conviennent que s'il était fait la preuve que l'une des dispositions du Contrat était atteinte d'un vice, le Contrat ne serait pas déclaré nul pour autant dans son ensemble et continuerait à faire autorité entre les Parties pour les éléments non viciés. Les parties s'entendent pour substituer une nouvelle disposition à celle viciée.

Article 23 - Informatique et libertés

Les données à caractère personnel recueillies pourront faire l'objet d'un traitement informatisé à des fins de gestion administrative, de prospection commerciale et de gestion de la relation client. Le défaut de communication de certaines données pourra empêcher d'établir une relation commerciale et d'accepter le dossier de financement. Le Locataire et ses éventuels représentants acceptent la communication, dans le cadre légal et réglementaire, des informations recueillies, aux autorités judiciaires ou administratives habilitées et notamment l'enregistrement des incidents de paiements dans les fichiers gérés par la Banque de France. Les données sont conservées et traitées pour la durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie et au maximum pour une durée correspondant à la durée de la relation contractuelle ou de la relation d'affaires, augmentée des délais nécessaires à la liquidation et à la consolidation des droits, des durées de prescription et d'épuisement des voies de recours.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA (SDD CORE)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veillez compléter les champs marqués * en lettres capitales (sauf adresse électronique)

Votre nom * DECOR, BALLON
Nom/Prénoms du débiteur (personne physique) ou Dénomination sociale (personne morale)

SIREN * 391001286

Votre adresse * 7 RUE THERON DE MONTAUGE
Numéro et nom de la rue

31200 * TOULOUSE
Code Postal Ville

Adresse électronique * compta@decor-ballon.com

Téléphone fixe : Portable :

Les coordonnées de votre compte

Numéro d'identification internationale du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1310 6005 0011 3461 5510 112

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)

agri frpp831
Nom du créancier

I.C.S

Type de paiement * : Paiement récurrent / répétitif



Merci de joindre à ce mandat un relevé IBAN (International Bank Account Number)

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur

La Référence Unique du Mandat (RUM) sera communiquée au débiteur par tout moyen à la convenance du créancier.

En signant le présent mandat de prélèvement SEPA, le débiteur autorise le créancier à l'informer, par tout moyen à sa convenance, **5 jours avant la date du 1er prélèvement**. Cette information vaudra pré-notification.

Toute demande de remboursement ou de révocation émanant du débiteur à l'égard de sa banque n'aura pas pour effet de remettre en cause la validité du contrat entre le créancier et le débiteur.

Toute révocation du présent mandat devra impérativement être adressée au créancier par courrier recommandé avec accusé de réception.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus au Règlement européen 2016/679.

Le signataire atteste être habilité à l'effet d'engager le débiteur au titre du présent mandat, à défaut, il sera personnellement tenu des obligations afférentes.

Signé à * Toulouse Le * 14 juin 2023 /

Qualité du Signataire : gérante

Signature

 Fernando

horizon

CREATION ET REFERENCEMENT DE SITE WEB

PROCES VERBAL DE LIVRAISON ET DE CONFORMITÉ

LOUEUR

(Coordonnées du loueur à définir après signature)

Le fournisseur certifie avoir livré le bien, objet du contrat, selon le descriptif ci-dessous.
Le locataire reconnaît en avoir pris livraison et le déclare conforme. Il reconnaît son état de bon fonctionnement et l'accepte sans restriction ni réserve.
La date du procès-verbal de livraison et de conformité rend exigible le premier loyer.
En cas de cession du contrat, conformément aux dispositions de l'article 20 - Cession du contrat des Conditions Générales de Location, le locataire réglera les loyers au Cessionnaire.
Le fournisseur reconnaît au locataire le droit d'exercer directement contre lui, en lieu et place du bailleur, les droits et recours visés dans le contrat.

DÉSIGNATION DES BIENS

site internet
decor-ballon.com

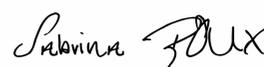
Le Locataire :

Fernando
gérante
14 juin 2023

 Fernando

Le Fournisseur :

Sabrina ROUX
14 juin 2023

 Sabrina ROUX

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: B5F2B5E931A14AB49CC98472EB3F98F4	État: Complétée
Objet: HORIZON - Veuillez signer votre contrat de prestation avec DocuSign	
Enveloppe source:	
Nombre de pages du document: 11	Signatures: 5
Nombre de pages du certificat: 2	Paraphe: 0
Signature dirigée: Activé	Émetteur de l'enveloppe:
Horodatage de l'enveloppe: Activé	Sabrina ROUX
Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris	94 rue Bergson
	Saint Etienne, FR 42048
	s.roux@hrz.fr
	Adresse IP: 92.184.98.111

Suivi du dossier

État: Original	Titulaire: Sabrina ROUX	Emplacement: DocuSign
14/06/2023 10:22:53	s.roux@hrz.fr	

Événements de signataire

Signature	Horodatage
Sabrina ROUX s.roux@hrz.fr Chargée du suivi clients Horizon	Envoyée: 14/06/2023 10:26:06 Consultée: 14/06/2023 10:26:26 Signée: 14/06/2023 10:34:43
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)	Sélection d'une signature : Style présélectionné En utilisant l'adresse IP: 92.184.98.111

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par DocuSign

Fernando compta@decor-ballon.com gérante		Envoyée: 14/06/2023 10:34:51 Consultée: 14/06/2023 10:35:52 Signée: 14/06/2023 10:37:00
--	---	---

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique	Sélection d'une signature : Style présélectionné En utilisant l'adresse IP: 90.76.140.241
---	--

Détails du fournisseur de signature:

Type de signature: DocuSign Protect & Sign (Client ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)	Localisation du fournisseur de signature: https://ps-w.s.dsif.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign
Émetteur de la signature: DocuSign Cloud Signing CA - S11	
Authentification: SMS (+33 6 80 38 52 56)	

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par DocuSign

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage**

Événements de livraison à l'éditeur	État	Horodatage
-------------------------------------	------	------------

Événements de livraison à l'agent	État	Horodatage
-----------------------------------	------	------------

Événements de livraison intermédiaire	État	Horodatage
---------------------------------------	------	------------

Événements de livraison certifiée	État	Horodatage
-----------------------------------	------	------------

Événements de copie carbone	État	Horodatage
-----------------------------	------	------------

Événements de copie carbone	État	Horodatage
celine paez adv@hrz.fr Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)	Copié	Envoyée: 14/06/2023 10:37:02
Divulgarion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offerte par DocuSign		

Événements de témoins	Signature	Horodatage
-----------------------	-----------	------------

Événements notariaux	Signature	Horodatage
----------------------	-----------	------------

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
---	------	-------------

Enveloppe envoyée	Haché/crypté	14/06/2023 10:26:06
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	14/06/2023 10:35:52
Signature complétée	Sécurité vérifiée	14/06/2023 10:37:00
Complétée	Sécurité vérifiée	14/06/2023 10:37:02

Événements de paiement	État	Horodatages
------------------------	------	-------------